

## COMMUNIQUE

### Ancienne décharge de la Samaritaine à Lingreville (50)

Comme vous aurez pu le constater, la presse se fait l'écho ces derniers jours de l'état déplorable dans lequel se trouve actuellement le havre de la Vanlée à Lingreville, résultat d'une absence de décision et de responsabilité de plusieurs décennies.

Devant cette situation, le Conservatoire du littoral a pris l'initiative et la responsabilité, en 2012, d'effectuer une renaturation du site qui débutera dès 2017. Des travaux d'urgence sont prévus dans les prochains jours afin de pallier les effets des dernières tempêtes, et de stabiliser le site.



Le havre de la Vanlée © Frédéric Larrey / Conservatoire du littoral

Pour une meilleure connaissance de ce dossier, vous trouverez ci-après un historique du site.

#### La découverte

**En 1978**, un rapport du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) identifie le site de la Samaritaine dans son inventaire des décharges particulièrement nuisibles de Basse-Normandie. Il y précise qu'il existe un risque de contamination des eaux de surface en période pluvieuse et que « la mer enlève les déchets lors des grandes marées ». La décharge n'est située qu'à quelques dizaines de mètres du havre de la Vanlée, sur un terrain appartenant à la commune.

**En 1993**, la DIREN (Direction Régionale de l'ENVironnement) commande une étude, réceptionnée en sous-préfecture de Coutances le 1<sup>er</sup> juillet 1993.

**En décembre 1994**, une réunion se tient en mairie de Lingreville ; le Conservatoire du littoral y participe et y donne suite en adressant un courrier d'alerte.

#### La prise de conscience

**2011**

Bien que n'étant pas propriétaire du terrain, le Conservatoire du littoral prend l'initiative de faire réaliser un diagnostic de la décharge, livré durant l'été. Une réunion est organisée pour présenter la situation aux collectivités, au sous-préfet de Coutances, à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie.

## **La décision et le projet 2012-2014**

Pour pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, le Conservatoire du littoral accepte de recevoir la parcelle communale supportant la décharge.

Un nettoyage de l'estran a été organisé avec le SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche), le milieu association local et le CEDRE (CEntre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), ce qui a permis de mieux qualifier la nature des déchets. Une expertise permet par ailleurs de définir les modalités de résorption de cette décharge et de préparer les demandes d'autorisation nécessaires.

## **Les autorisations et le financement 2015-2016**

La demande de permis d'aménager préalable aux travaux est déposée le 11 août 2015, et reçoit un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages le 8 avril 2016. Plusieurs demandes de soutien financier sont adressées aux collectivités et financeurs pour assurer le financement des travaux, d'un montant de 750 000 €. L'autorisation ministérielle est délivrée le 29 juin, et le permis d'aménager du 7 octobre reçu le 13 octobre 2016.

## **Les travaux d'urgence Décembre 2016**

Une entreprise est mandatée par le Conservatoire du littoral, afin d'assurer le confinement de la décharge, et empêcher, par un dispositif adapté, tout risque d'un nouvel emport de déchets, dans l'attente des travaux de résorption définitive.

## **Les travaux et la réhabilitation 2017**

Le projet de réhabilitation vise donc à extraire, transporter et enfouir les déchets en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). La solution technique proposée a pour objectif de réhabiliter de façon pérenne le massif de déchets existant et ainsi d'en empêcher tout rejet dans le havre de la Vanlée et toute pollution des eaux de rivière et de mer.

Dès la fin des travaux d'urgence, un nettoyage sera organisé avec le SyMEL, gestionnaire des sites du Conservatoire dans la Manche, avec le concours des collectivités, des habitants et de bénévoles.



*5décembre 2016 : lancement des travaux de nettoyage et de confinement*

**Nous rappelons que suite à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016, afin de prévenir les risques pour les riverains ou les promeneurs, l'accès au site est interdit au public.**

5/7, rue Pémagnie  
14000 CAEN  
tél. 02 31 15 30 90  
fax 02 31 15 30 99  
normandie@conservatoire-du-littoral.fr

Contacts presse  
Virginie CATHERINE – 02 31 15 29 97  
v.catherine@conservatoire-du-littoral.fr  
Bénédicte COURTEILLE – 02 31 15 29 96  
b.courteille@conservatoire-du-littoral.fr